

Pour que mon déplacement soit efficace

POUR LE DOSSIER CAF

- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Mon code confidentiel à 8 chiffres
- Mes 3 derniers bulletins de salaire
- Mes 2 derniers avis d'imposition

POUR LE DOSSIER

CARSAT (VOLET SOCIAL-MALADIE)

- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Une adresse mail et son mot de passe

POUR LE DOSSIER

D'ASSURANCE MALADIE (AMELI)

- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon code confidentiel

POUR LE DOSSIER POLE EMPLOI

- Mon numéro d'identifiant
- Mon mot de passe
- Un CV papier ou sur clé USB si possible
- En cas d'inscription : n° de carte vitale et un RIB

Mise à disposition
d'équipements bureautiques
Espace de confidentialité

Services externes (hors MSAP) proposés sur le territoire :

La Mission Locale

- Une permanence à **Wasselonne** sans rendez-vous : tous les mardis après-midi à la Mairie au rdc de 14h à 16h.
- Une permanence à **Marlenheim** sans rendez-vous: tous les mardis matin à l'espace Apprederis (Médiathèque) bureau 1 à l'étage de 9h à 12h.
En dehors de ces horaires, possibilité de prendre rendez-vous au 03.88.38.31.01

Le Centre Social et Familial AGF, (2 rue Romantica à Wasselonne) propose gratuitement et sans rendez-vous les permanences suivantes :

- Une permanence notariale tous les 4^{ème} lundis de chaque mois à partir de 19h.
- Une permanence de Maître ROUACH-NEYMANN (avocat) tous les 2^{ème} lundis de chaque mois à partir de 18h.
- Une permanence de Maître SINGER (huissier de justice) tous les 1^{er} vendredis de chaque mois à partir de 19h.
- Une permanence « Pass » contre le surendettement sur rendez-vous le lundi de 8h30 à 11h30
- Point d'accueil numérique avec un accès libre ou accompagné aux démarches numériques : mercredi : 8h30 à 11h30 et jeudi : 8h30 à 11h30
Renseignements au 03.88.87.05.59

Point d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes (PAEJ)

- Une permanence avec une psychologue tous les vendredis de 10h45 à 13h au Collège Marcel Pagnol à **Wasselonne**
Mme FALCAO-GERBER Tél : 06.08.57.47.13

MSAP
MOSSIG ET VIGNOLE



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC MOSSIG ET VIGNOBLE



Communauté de Communes

Animatrice - Sarah ZAVAGNI

msap@mossigvignoble.fr

Tél. 03 88 64 74 46

31-33, rue des Pins
67310 WASSELONNE

Les horaires

Lundi 9h-12h et 14h-17h

Mardi 9h-12h et 14h-17h

Mercredi Fermé

Jeudi 13h-19h

Vendredi 9h-12h et 14h-17h

Un lieu unique pour répondre à une demande variée

Vous êtes demandeur d'emploi ou de formation, bénéficiaire du RSA, jeune, parents, salarié... Grâce à une coopération des partenaires et une mise en commun des moyens, le Maison de Services au Public (MSAP) assure la présence des services publics et un relais avec l'ensemble des partenaires.

La **M**aison de **S**ervices **A**u **P**ublic a principalement pour mission :

- l'accueil, l'information, et l'orientation du public,
- l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs-partenaires (facilitation numérique),
- l'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- la mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires.

L'OFFRE DE SERVICES



CPAM :

- Suivre ses remboursements
- Impression d'attestation : paiement, droits...
- Contacter la CPAM par mail
- Déclarer un changement de situation
- Obtenir une carte Européenne
- Faire une demande de CMUC ou d'ACS
- Scanner et transmettre certains documents via son compte...



CARSAT : (uniquement service Social-maladie)

- Premier niveau d'information sur les accompagnements possibles : maladie, handicap, vieillissement



MISSION LOCALE : (jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire)

- Premier niveau d'information sur les accompagnements possibles : orientation, formation, emploi, mobilité, logement, santé



EMPLOI :

- Inscription- Réinscription Pôle Emploi
- Actualisation
- Consultation et abonnement aux offres d'emplois
- Déclaration de changement de situation
- Accéder aux services de l'Employ Store (la plateforme des services numériques de l'emploi et de la formation.
- Mise en ligne de votre CV
- Scanner et transmettre certains documents via votre compte...



CAF :

- Déclaration de changement de situation
- Déclaration trimestrielle de revenus
- Consultation de relevés
- Demande de prestation
- Impression d'attestation : paiement, quotient familial
- Simulation pour connaître ses droits

